

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 3 mai 2022

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à l'église d'Oka, sise au 181, rue des Anges à Oka, et en webdiffusion sur notre chaîne YouTube, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Les conseillères et les conseillers,

Karine Bouchard
Cécile Desnoyers
Jérémy Bourque
Philippe Aubin-Steben
Yannick Proulx
Steve Savard

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette
La directrice des finances, Mme Annie Chardola
La responsable des communications et du tourisme,
Mme Colette Beaudoin
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,
Mme Annick Mayer
Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement,
M. Patrick Gingras

La participation citoyenne dans la salle et via la webdiffusion est au nombre de 57 personnes.

Ouverture de la séance extraordinaire du 3 mai 2022

M. Steve Savard propose l'ouverture de la séance extraordinaire à l'unanimité des conseillers présents.

Le quorum étant constaté, le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

2022-05-158

Renonciation à l'avis de convocation

Sur la proposition de Mme Karine Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté;

QUE les soussignés, membres du Conseil de la Municipalité d'Oka, étant tous présents le 3 mai 2022 à 19 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Avis de convocation
3. Période de questions relatives à l'ordre du jour
4. Changement du lieu des séances ordinaires du conseil municipal du 3 mai 2022 et du 7 juin 2022
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 01.

N'ayant pas de questions le maire clôt la période de questions à 19 h 02.

2022-05-159

Changement de lieu des séances ordinaires du Conseil municipal du 3 mai 2022 et du 7 juin 2022

CONSIDÉRANT que les séances ordinaires du Conseil municipal du 3 mai 2022 et du 7 juin 2022 devaient avoir lieu à la salle des Loisirs située au 174, rue Saint-Jean-Baptiste à Oka;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil accepte de tenir les séances ordinaires du Conseil municipal prévues le 3 mai 2022 et du 7 juin 2022 à l'église d'Oka, sise au 181, rue des Anges à Oka.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 03.

N'ayant pas de questions le maire clôt la période de questions à 19 h 03.

2022-05-160

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Charles-Élie Barrette
Directeur général

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire